



SECONDE PRO CONSEIL VENTE

(1 an)



Découvrir les compétences techniques et commerciales du métier de vendeur avant d'intégrer un BAC PRO spécialisé en animalerie ou en alimentation et boissons.

ADMISSION

Après une 3^{ème} sur dossier, entretien de motivation et procédure AFFELNET (auprès de l'établissement d'origine)

Après un CAP, une 2^{nde} GT ou une 2^{nde} pro, sur dossier et entretien de motivation

ORGANISATION DE LA FORMATION

Des modules d'enseignements généraux

Français, Documentation, Histoire/Géographie, Enseignement Morale et Civique
TIM, Mathématiques, Biologie-Ecologie, Physique-Chimie
Anglais, Education socioculturelle, EPS

Des modules professionnels pour développer des compétences

Connaissance des techniques de vente
Connaissance de l'environnement et du fonctionnement de l'entreprise
Découverte des techniques de commercialisation des produits
Une spécialisation « Alimentation » ou « Animalerie » (6h/semaine)

6 semaines de formation en milieu professionnel

« **Alimentation** » : grande distribution, commerce de proximité, vente non alimentaire
« **Animalerie** » : animaleries et commerces spécialisés dans la vente des produits associés

2 semaines de stage collectif

TP renforcés préparatoires au 1^{er} stage
Education à la santé et au développement durable

LES + JEANNE ANTIDE

Boutique et animalerie pédagogiques (rénovée en 2024)
Projets interdisciplinaires
Accompagnement personnalisé
Formation Sauveteur Secouriste du Travail

ET APRES ?

Poursuite d'études

Bac Pro TCV (Technicien Conseil Vente) en 2 ans, selon la spécialisation choisie :
Alimentation et boissons (apprentissage)
Animalerie (voie initiale scolaire)